



Vendée  
Nature  
Environnement



## Communiqué de presse

- 5 octobre 2015 -

### **Projet éolien en mer des deux îles : après le débat public, la concertation doit se poursuivre**

À la suite du débat public tenu sur le projet éolien en mer des îles d'Yeu et Noirmoutier, la Commission particulière chargée de son organisation et le président de la Commission nationale du débat public viennent de publier le compte-rendu et le bilan qu'ils en dressent.

La commission particulière retrace les questions-clés auxquelles le projet a donné lieu et émet ses recommandations pour le bon déroulement des prochaines étapes de la concertation qui devra permettre de mettre au point l'étude d'impact.

#### **La concertation doit se poursuivre dans la transparence**

Les associations membres de France Nature Environnement sont particulièrement satisfaites de voir leur demande de nomination d'un « garant de la concertation » relayée par la commission. Déterminées à prolonger l'investissement qui a été le leur tout au long du débat public, elles seront particulièrement attentives aux modalités d'élaboration des études à venir, et elles exigeront du maître d'ouvrage la plus grande transparence dans la mise à disposition des informations recueillies. En vue de la mutualisation et de la diffusion de l'information, elles demandent que soit constituée, sous l'égide de l'Etat, une base de données rassemblant l'ensemble des données issues des études d'impact des autres parcs éoliens.

Pour Anne-Marie Grimaud, secrétaire de Coorlit 85, « *le débat public a mis en évidence la difficulté pour les participants de se positionner sur des questions sur lesquelles ils manquaient d'informations suffisamment étayées. Tout va désormais reposer sur la transparence de l'information, sur la qualité des études et sur l'évaluation des degrés d'incertitude quant aux impacts sur les milieux naturels.* »

#### **Réussir la transition énergétique... en y associant largement le public**

Réussir la transition énergétique est un impératif et l'éolien en mer propose aujourd'hui une contribution majeure aux objectifs fixés en matière d'énergies renouvelables, objectifs inatteignables sans cela. Réussir cette transition ne peut cependant s'envisager sans une large association du public à la réflexion sur les projets et sur leur mise en oeuvre. Des leçons doivent être tirées des débats publics réalisés, lesquels ont montré des limites dès lors qu'ils interviennent après que les principales caractéristiques des projets ont été fixées dans un appel d'offres et sans qu'il soit possible de discuter.

Pour Yves le Quellec, président de Vendée Nature Environnement, « *les procédures actuelles conduisent à plus de scepticisme que d'adhésion de la part la population, qui a le sentiment que tout est joué quand on sollicite son avis. Il faut ouvrir la phase de débat public dès la discussion sur le choix des zones d'implantation des parcs, comme le propose le président de la Commission nationale du débat public.* »

Contact presse : Yves LE QUELLEC - 06 32 24 28 03